



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Réhabilitation d'un bâtiment de 16 logements collectifs –
Rue du 8 Mai – Les Egots – 03150 VARENNES SUR
ALLIER
Relance des lots 3, 5 et 7 suite à infructueux**

Date et heure limites de réception des offres :

mercredi 29 mai 2024 à 12:00

Visite obligatoire le 14/05/2024 à 10h00 avec inscription préalable

OPH Allier Habitat
15/17 rue de Villars
CS 50706
03007 MOULINS CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réhabilitation d'un bâtiment de 16 logements collectifs – Rue du 8 Mai – Les Egots – 03150 VARENNES SUR ALLIER Relance des lots 3, 5 et 7 suite à infructueux
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec (libres)
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	7 mois
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site.....	10
6.3 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Réhabilitation d'un bâtiment de 16 logements collectifs – Rue du 8 Mai – Les Egots – 03150 VARENNES SUR ALLIER

Relance des lots 3, 5 et 7 suite à infructueux

La présente consultation a pour objet la réhabilitation d'un bâtiment composé de 16 logements en site occupé afin de maintenir le bâtiment dans un bon état général, d'apporter du confort aux locataires, et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'immeuble.

Lieu(x) d'exécution :

Les Egots

Rue du 8 Mai

03150 VARENNES-SUR-ALLIER

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot n°01 : Désamiantage
02	Lot n°02 : Gros œuvre - Maçonnerie
03	Lot n°03 : Couverture
04	Lot n°04 : Menuiseries alu - serrurerie
05	Lot n°05 : Menuiseries intérieures
06	Lot n°06 : Plâtrerie - Peinture - Isolation
07	Lot n°07 : Carrelage - Faïence
08	Lot n°08 : Façades
09	Lot n°09 : Électricité
10	Lot n°10 : Chauffage - Plomberie - Sanitaire - VMC

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

La présente consultation ne concerne que les lots n°3, 5 et 7. Les autres lots sont en cours d'attribution.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots concernés par la présente consultation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiments dégradés

Lot(s)	Code principal	Description
03	45261210-9	Travaux de couverture
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
07	45431000-7	Carrelages

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Le candidat est tenu de remettre une offre conforme au cahier des charges et plans du dossier DCE. Les marques et références des matériels sont données à titre indicatif. Elles permettent au candidat d'appréhender le niveau technique et esthétique souhaité par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre afin d'en tenir compte dans son offre.

Le candidat peut proposer des variantes techniques dites libres à la seule condition qu'elles respectent les conditions suivantes :

- Le candidat intègre dans sa proposition toutes les incidences financières sur son offre ;
- Le candidat précise dans son offre la documentation technique complète des produits proposés ;
- La configuration et l'implantation existantes et envisagées dans le DCE doivent être respectées ;
- La variante ne porte pas préjudice au projet en terme esthétique, technique, réglementaire, financier ;
- La variante devra permettre un niveau de prestation de qualité équivalente ou supérieure aux exigences du cahier des charges ;
- Le candidat doit préciser les incidences techniques et financières estimatives qui seraient supportées par les autres lots et donc par le maître d'ouvrage (une variante économique pour un lot n'implique pas forcément une économie pour le maître d'ouvrage) ;
- Le candidat devra détailler l'incidence sur le long terme de cette variante sur l'entretien et/ou le fonctionnement de l'ouvrage ;
- La variante doit permettre d'obtenir un coût moindre à l'offre de base ;
- Le candidat respecte les prescriptions minimales du CCTP.

Le candidat restera le seul responsable pour toutes incidences, causées par la non-équivalence de qualité des prestations et produits proposés.

Toute variante ne répondant pas aux conditions listées au présent article sera considéré comme irrégulière.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le représentant d'Allier Habitat.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :
DARQUE & ASSOCIES
47 chemin des crêtes
03500 SAINT-POURCAIN-SIOULE

Tél. : 04 70 45 58 15

Courriel : accueil@element-architecture.fr

Elle est représentée par : M. Jean-Luc DARQUE.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR, DIA, OPC, THER.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :
APAVE MONTLUCON
Rue du hibou
ZAC de Chateaugay
03410 DOMERAT

Courriel : commercial.montlucon@apave.com

Missions : L, LE, SH, Th

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :
CREA SYNERGIE
14 rue de la Savonnerie
03170 DOYET

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : subvention de l'Etat, du Conseil départemental de l'Allier, d'Action Logement, emprunts et fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes Généralités communes et de chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le rapport initial du Contrôleur technique
- Le plan général de coordination sécurité (PGC) simplifié
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Le rapport de géodétection et géoréférencement de réseaux enterrés
- Les plans
- Diagnostics amiante
- Diagnostics ETICS
- L'attestation de visite
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est frappé d'aucun motif d'exclusion et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
---	-----

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) à jour au 1^{er} avril 2019 et DC2 (déclaration du candidat) à jour au 21 novembre 2023**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) Le cadre de cette DPGF a été élaboré par le maître d'œuvre. Il appartient à l'entreprise de vérifier les détails des calculs des quantités. L'offre de prix du candidat doit prendre en compte l'ensemble des sujétions d'exécution des prestations. Pour le cas où le candidat n'utiliserait pas le cadre fourni dans le DCE, il devra reprendre exactement les termes employés et l'ordre des articles du cadre de la DPGF. En cas d'erreur, l'entreprise en assumera la pleine et entière responsabilité. Si le candidat souhaite ajouter des postes, articles, prestations nécessaires, il devra créer des lignes de prix spécifiques à la fin de la liste des lignes de prix, et avant le total.	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Celui-ci devra notamment préciser : - La nature des moyens techniques et humains que le candidat propose d'affecter au chantier - Les moyens et l'organisation pour garantir la santé et la sécurité sur le chantier - Les mesures pour la réduction des nuisances et la propreté du chantier - Les moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre pour la gestion des déchets - Les mesure et démarches mises en œuvre pour le respect de l'environnement, et notamment la revalorisation des matériaux	Non
Une attestation de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui

Toute ambiguïté sur l'interprétation de ces pièces, ou toute anomalie par rapport à la réglementation en vigueur, doit faire l'objet d'une note du Titulaire lors de la remise de l'offre. Le Titulaire ne pourra se prévaloir d'un quelconque oubli ou imprécision pour soit revaloriser sa prestation, soit ne pas exécuter sa prestation dans son intégralité après la signature du marché.

Signature des pièces de l'offre : L'attention des candidats est portée sur le fait que la signature des pièces de l'offre n'est pas imposée lors du dépôt des offres afin d'alléger la procédure, mais que l'attributaire du marché devra impérativement signer l'ensemble des pièces du marché au cours de la période durant laquelle il devra produire les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique,

mentionnée à l'article 8.3 du présent document.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et leurs annexes n'ont pas à être joints. Ils sont réputés acceptés sans modification. Les documents qui font foi sont ceux détenus par le pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats peuvent visiter le site afin de prendre la mesure des travaux à réaliser. Ils attesteront de cette visite en signant l'attestation de visite. Les entreprises seront réputées avoir visité les lieux et ne pourront faire aucun recours pour non connaissance du site.

Une visite est programmée le mardi 14 mai 2024 à 10 heures 00.

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire pour cette visite auprès de M. BOTCHOLI Essowazim par courriel ebotcholi@allier-habitat.fr au plus tard le lundi 13 mai 2024 à 16 heures.

En cas d'empêchement à cette date, une seconde visite pourra être organisée sur rendez-vous. Pour ce faire, vous voudrez bien prendre contact au plus tôt avec M. BOTCHOLI en charge de l'opération, par mail à ebotcholi@allier-habitat.fr.

6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

OPH ALLIER HABITAT

15/17 rue de Villars

CS 50706

03007 MOULINS CEDEX

Avec mention "COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR"

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Il convient de constituer un dossier par lot, et un dossier distinct pour les pièces de candidature. L'ensemble des dossiers doit être déposé en une seule fois. Les fichiers doivent être nommés de la façon la plus simple et claire possible. Par exemple :

- DC1 : pour la lettre de déclaration du candidat
- Attestation honneur
- AE : pour l'acte d'engagement
- DPGF : pour la décomposition du prix global et forfaitaire
- ...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties, notamment dans le cas où l'une des parties ne disposerait pas d'une signature électronique en cours de validité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour

correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 – Valeur technique	50.0 %
3 - Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Critère n°1 : Prix des prestations

Ce critère sera apprécié sur la base du montant total de la DPGF des offres sur 10 points et selon la formule suivante :

Note offre X = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix offre jugée) x Nombre de points maximum.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critère n°2 : Valeur technique

Ce critère sera apprécié sur 10 points sur la base des informations contenues dans le mémoire technique concernant les points suivants :

- La nature des moyens techniques et humains que le candidat propose d'affecter au chantier (4 points)
- Les moyens et l'organisation de ceux-ci concernant la propreté du chantier, la réduction des nuisances, le contrôle des intervenants, la méthodologie de communication pour l'exécution des travaux avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre (6 points)

Critère n°3 : Performances en matière de protection de l'environnement

Ce critère sera apprécié sur 10 points sur la base des informations contenues dans le mémoire technique concernant les points suivants :

- Les moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre pour la gestion des déchets (4 points)
- Les mesures et démarches mises en œuvre pour le respect de l'environnement, et notamment la revalorisation des matériaux (6 points)

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les trois candidats sélectionnés sont ceux de chaque lot dont l'offre sera classée en première, deuxième et troisième positions à l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères prévus au présent règlement de la consultation. Cette négociation aura lieu via la plateforme de dématérialisation AWS, ou à défaut par courrier ou courriel. Les candidats non-retenus seront informés via la plateforme de dématérialisation AWS ou à défaut par courriel avec accusé réception, ou courrier avec accusé réception.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63000 CLERMONT FERRAND

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63000 CLERMONT FERRAND